



Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

Autorité de la qualité de service dans les transports

Communiqué de presse

Le 22 janvier 2016

**Alain Sauvant est nommé directeur de l'Autorité de la qualité de service
dans les transports**

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), après avis favorable de la ministre chargée de la consommation, le ministre chargé des transports, Alain VIDALIES, par arrêté du 17 décembre 2015 paru au journal officiel du 24 décembre 2015, a désigné Alain SAUVANT à la tête de l'Autorité de la qualité de service dans les transports pour succéder à Pascal MIGNERIEY, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, Alain SAUVANT était, de 2007 à 2015, successivement directeur de l'économie, de la stratégie puis de la planification à SNCF Réseau, (antérieurement Réseau ferré de France). Précédemment, il a été sous-directeur des études économiques au service économique et statistique du ministère du développement durable. Il enseigne par ailleurs l'économie des transports à l'école des ponts ParisTech, et a publié divers articles de recherche sur des sujets concernant le fonctionnement de l'ensemble des modes de transports, les déterminants de la demande des voyageurs, et les relations des transports avec l'activité économique et l'aménagement.

L'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST), créée en 2012 au sein du Conseil général de l'environnement et du développement durable, participe de la priorité que le Gouvernement a définie en faveur de la qualité des services de transports de voyageurs, notamment pour les déplacements au quotidien. Cette qualité des transports publics réguliers contribue aussi aux enjeux du développement durable, notamment à la lutte contre le changement climatique et à l'encouragement de la transition énergétique.

En partant du constat que la plus grande transparence sur les résultats obtenus doit inciter à l'amélioration de la qualité service, l'AQST définit des statistiques objectives et lisibles par mode de transport, par axe ou zone, et par compagnie, recueille les données auprès des opérateurs et autorités organisatrices qui démontrent ainsi leur sens de la responsabilité. Elle diffuse ces résultats sur son site qualitetransports.gouv.fr

Contacts presse :

CGEDD/ Com : Mélanie Mouëza : 01 40 81 23 73

CGEDD/ Com : Maud de Crépy : 01 40 81 68 11